


N° : 2024DM21

SERVICE : Juridique REF. : JD	DECISION DU MAIRE 2024
Objet Signature d'un contrat de prestation pour l'organisation de la prestation « Terres de jeu, Affiches »	
Le Maire de Marines,	
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,	
Vu la délibération n°2021-CMa-06-06 déléguant au maire le pouvoir de signer toute convention à titre gracieux ou prorogeant un engagement de la ville, dont le montant ou le principe, dépenses ou recettes, a déjà été décidé lors d'une précédente délibération,	
Vu l'atelier « Affiches » prévu en trois sessions de 3h00 jusqu'à 12 participants les mercredi 10 avril, samedi 11 mai et dimanche 16 juin 2024,	
Vu le projet de contrat de prestation entre la mairie de Marines et Madame Nadezda VASHKEVICH,	
Considérant que l'objet du contrat de prestation ci-annexé est l'organisation de la prestation ainsi que le versement au prestataire d'une participation financière pour la prestation effectuée,	
Considérant ainsi que la ville de Marines s'engage à prendre en charge les frais suivants : <ul style="list-style-type: none">- Mise à disposition gratuite de la salle communale Georges Pompidou- Versement d'une participation financière de 1000.00 euros TTC au prestataire	
DECIDE	
Article 1 : De signer avec le prestataire susvisé un contrat de prestation pour des sessions qui se tiendront les mercredi 10 avril, samedi 11 mai et dimanche 16 juin 2024,	
Article 2 : S'engage à verser à Madame Nadezda VASHKEVICH la somme de 1000.00 euros TTC en contrepartie de sa prestation.	
Article 3 : S'engage à mettre à disposition gratuitement la salle communale Georges Pompidou, située au 21 Boulevard Gambetta à Marines 95640.	
Article 4 : De transmettre la présente décision au contrôle de légalité ainsi qu'au prestataire.	
Fait à MARINES, le 12/03/2024	
 Nadine NINOT	

